

Bref guide à l'élaboration d'un projet pédagogique EFCC.

Préambule

- ⇒ Les établissements reçoivent leur dotation horaire globale en février de N-1.
À travers la globalisation de la marge complémentaire qui leur est accordée, l'espace de pilotage du chef d'établissement est renforcé.
- ⇒ C'est en conseil pédagogique, sous l'autorité du chef d'établissement, que les choix et l'arbitrage sont actés.
- ⇒ Comme conseillé depuis plusieurs années et surtout depuis que la chorale est passée sous statut d'enseignement facultatif au collège, il est essentiel de proposer le projet pédagogique de l'EFCC dès les travaux de préparation de la rentrée (généralement à partir de février N-1)

Le projet pédagogique de l'EFCC, tourné résolument vers le développement de compétences *pour l'élève*, prend appui sur :

- ⇒ le programme EFCC, enrichi par les ressources d'accompagnement au programme ;
- ⇒ le socle commun
- ⇒ le projet d'établissement
- ⇒ le vademecum, comme appui pratique à la réflexion et à la construction du projet.

Il définit les grandes lignes de la mise en œuvre en établissement de l'EFCC et des actions envisagées :

- 1.** Les objectifs pédagogiques /domaines de compétences sollicitées (Cf textes cadres ci-dessus)
- 2.** Un bref descriptif de chaque action (thématiques, caractéristiques principales...) :
 - Identification des moments forts, en fonction des possibilités du groupe (*il n'est jamais imposé d'organiser un spectacle de grande envergure*) : rentrée en musique, commémorations, fête de la musique, spectacle de fin d'année, participation à la vie de l'établissement...
 - Éléments artistiques convoqués : type de répertoire, type de polyphonie, type d'accompagnement...
 - Rencontres et partenariats (inter établissements, interdegré, interdisciplinaire, inclusion scolaire, artistes et structures associés etc.)
- 3.** L'organisation du travail musical au sein de l'établissement
 - 2h /semaine ou 1h /semaine + 36 heures annuelles
 - Choix du /des meilleurs créneaux horaires – ou moins mauvais, compte tenu des contraintes de l'établissement (transports, cantine, organisation globale des enseignements, habitudes locales etc.)
 - Organisation matérielle (lieux, salle adéquate, matériel mis à disposition)
 - Effectifs et niveaux concernés
- 4.** L'organisation des prestations de la chorale
 - Planning /agenda prévisionnelle
 - Déplacements : nombre, modalités (pédestre, bus, train...) impact en établissement
 - Montage financier
 - Communication/rayonnement

L'on pourra éventuellement ajouter des éléments de bilan et perspectives : évolution effectifs, bilan musical, organisationnel et financier, points de vigilance, souhaits et nouvelles perspectives de projet.

Merci aux académies de Nantes et de Lyon, dont la réflexion en équipes autour des IA-IPR a fourni la base de ce document.